

**Centre de Formalités des Entreprises**

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex  
 Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78  
 Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17  
 Mail : [cfe-fc@guadeloupe.cci.fr](mailto:cfe-fc@guadeloupe.cci.fr)

**Accueil CFE :** du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00  
**Traitement des Formalités :** 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs  
 Permanence sur rendez-vous

**Entreprise Individuelle  
 MODIFICATION DE LA CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT**

En cas de changement portant sur le nom du titulaire ou sa nationalité, le nom commercial l'activité exercée, l'adresse de l'entreprise, le commerçant doit déclarer cette modification au CFE et faire une nouvelle demande de carte. Il devra à cet effet impérativement remettre au CFE l'ancienne carte.

**PIECES A FOURNIR AU CFE**

- Un formulaire P2 en 3 exemplaires dûment remplis et signés
- Si inscrit au RCS, 1 extrait k de - de 3 mois (Original)
- Si micro-entrepreneur, certificat d'inscription au répertoire des entreprises (avis SIRENE) ou attestation sur l'honneur que le demandeur continue de bénéficier de ce statut
- En cas de changement de nom ou de nationalité, copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité mentionnant la modification ou tout autre justificatif
- Pour les déclarants de nationalité étrangère (Hors CEE et OCDE)**
- Copie carte de résident, **ou**  copie carte de séjour en cours de validité, portant la modification
- En cas de changement d'adresse, copie d'un justificatif de domicile: (dernière quittance de loyer, ex Eau, EDF, assurance, impôt ...etc)
- En cas de changement d'activité, si activité réglementée copie de l'autorisation provisoire ou définitive délivrée par l'organisme compétent
- 1 photographie d'identité récente en couleur (23mm X 30mm)
- Le cas échéant, un pouvoir du dirigeant s'il ne signe pas lui-même la déclaration + Copie de la pièce d'identité du mandataire (original)

**COÛT DE LA FORMALITE**

« Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés »  
 « **En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint** »

<b>Modification</b>	
<b>Frais Greffe : Espèces ou Chèque</b> ( <i>chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce</i> )	
- changement nom, nationalité, adjonction d'activités - changement adresse, modification d'activités	<b>89,60 €</b>
<b>Coût CCI incluant la fabrication de la carte</b>	<b>70,00 € en CB ou espèces                      + 30 € En espèces                      uniquement (Coût de la                      Fabrication de la Carte)</b>